



Montréal, le 20 décembre 2006

Par courriel

M^e Yves Fréchette
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Suivi administratif de la décision D-2005-178 relative au plan d'approvisionnement 2005-2014 du Distributeur

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements numéro 2 que la Régie adresse à Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) relativement au suivi mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements d'ici **16h, le 24 janvier 2007**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

P.j.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À
L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2006 DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2005-2014 (ÉAPA 2006)
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

- 1. Références :**
- (i) ÉAPA 2006, page 10, tableau 2.1
 - (ii) ÉAPA 2005, page 11, tableau 2.1
 - (iii) Dossier R-3550-2004, pièce HQD-2, document 1, page 18, tableau 2.1
 - (iv) ÉAPA 2003, page 13, tableau 3.1

Préambule :

À la référence (i), le Distributeur présente la prévision des ventes par secteur de consommation. La Régie note que la prévision de l'année 2006 comporte quatre mois de ventes publiées et normalisées pour les conditions climatiques, soit de janvier à avril, et huit mois de ventes prévisionnelles.

Or, les ventes publiées normalisées pour établir la prévision des ventes de l'année du dépôt des documents aux références (ii), (iii) et (iv) couvrent les mois de janvier à juillet.

Demande :

- 1.1** Veuillez mettre à jour les données de la référence (i) pour l'année 2006, en considérant un minimum de sept mois de ventes publiées normalisées. Veuillez indiquer, le cas échéant, l'impact sur la prévision des années subséquentes.

- 2. Références :**
- (i) ÉAPA 2006, page 18, tableau 2.8
 - (ii) Dossier R-3550-2004, pièce HQD-2, document 1, page 41, tableau 2.14

Préambule :

Le Distributeur présente les scénarios moyen, fort et faible de la prévision des besoins en énergie. Le tableau ci-dessous compare les écarts des scénarios fort et faible par rapport au scénario moyen pour les années 2007 et 2008 de la référence (i) avec ceux présentés à la référence (ii).

Écarts des scénarios fort et faible de la prévision des besoins en énergie par rapport au scénario moyen (TWh)				
	2007		2008	
	Fort p/r moyen	Faible p/r moyen	Fort p/r moyen	Faible p/r moyen
ÉAPA 2006 (référence i)	+2,5	-6,3	+4,3	-6,6
R-3550-2004 (référence ii)	+6,5	-6,4	+8,5	-8,4

Dans l'ÉAPA 2006, la Régie note une asymétrie entre les scénarios fort et faible par rapport au scénario moyen.

Demande :

- 2.1 Veuillez présenter, en décrivant leur apport relatif, les principaux facteurs expliquant cette asymétrie.

3. **Référence :** ÉAPA 2006, page 20

Préambule :

Le Distributeur affirme que *« Sur le reste de l'horizon, l'incertitude associée aux variables explicatives, dont le PIB, sur lesquelles est fondée l'évaluation de l'aléa de la demande prévue dans le présent État d'avancement est réduite par rapport à ce qui était considéré dans le Plan d'approvisionnement 2005-2014, d'où la diminution de l'aléa sur la demande prévue. »*

Demande :

- 3.1 Veuillez expliquer en détail les facteurs qui affectent l'incertitude associée aux variables explicatives, faisant en sorte de réduire l'aléa de la demande prévue dans l'ÉAPA 2006 par rapport à celui considéré dans le plan d'approvisionnement 2005-2014.

4. **Référence :** ÉAPA 2006, page 23

Préambule :

« L'évolution des taux de réserve s'explique par la révision des aléas et par les contrats d'achat de long terme avec Hydro-Québec Production. Ces contrats ne nécessitent pas de réserve, leur livraison étant ferme. »

Demandes :

- 4.1 Veuillez indiquer si le contrat avec TCE prévoit des livraisons fermes, au même titre que les contrats d'achat de long terme avec Hydro-Québec Production. Si non, veuillez expliquer pourquoi. Si oui, veuillez préciser si ce contrat a un impact sur le taux de réserve en puissance et expliquer votre réponse.
- 4.2 Veuillez indiquer si les contrats d'énergie éolienne jumelés à l'entente d'intégration éolienne conclue, le 9 juin 2005, entre le Distributeur et Hydro-Québec Production (le service d'équilibrage) constituent des livraisons fermes, au même titre que les contrats d'achat de long terme avec Hydro-Québec Production. Si non, veuillez expliquer pourquoi. Si oui, veuillez préciser si ces contrats ont un impact sur le taux de réserve en puissance et expliquer votre réponse.

- 5. Références :**
- (i) Décision D-2005-178, page 33
 - (ii) Réponse du Distributeur à la demande de renseignements n° 1 de la Régie relative à l'ÉAPA 2005, 14 février 2006, pages 6 et 7

Préambule :

Dans la décision D-2005-178, la Régie demande au Distributeur de :

« [...] présenter un rapport détaillé, dans le cadre des états d'avancement du Plan [...], de l'état d'avancement des études et de la réalisation des projets de construction de centrales hydroélectriques, de raccordement de réseaux autonomes au réseau intégré et d'implantation de systèmes JED. » (nous soulignons)

En réponse à la demande 3.1 de la référence (ii), le Distributeur fournit un tableau précisant l'état d'avancement des projets dans les réseaux autonomes.

Demande :

- 5.1** Veuillez mettre à jour le tableau de la page 7 de la référence (ii).

- 6. Références :**
- (i) Décision D-2005-178, page 32
 - (ii) ÉAPA 2006, page 37

Préambule :

Dans la décision D-2005-178, la Régie demande au Distributeur de :

« [...] présenter, dans le cadre de l'état d'avancement 2006 du Plan, un projet de développement par phase de systèmes JED sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine dont le réseau électrique est relié à la centrale au diesel de Cap-aux-Meules. » (nous soulignons)

Dans l'ÉAPA 2006, le Distributeur mentionne qu'il « poursuit sa réflexion sur la faisabilité de projets de jumelage éolien-diesel aux Îles-de-la-Madeleine. » (nous soulignons)

Demandes :

- 6.1** Veuillez produire un état de votre réflexion en indiquant notamment les études effectuées, les mandats confiés et toute autre information permettant à la Régie de juger de l'état d'avancement du projet.
- 6.2** Veuillez expliquer le retard et indiquer la nouvelle date à laquelle le projet de développement par phase de systèmes de jumelage éolien-diesel (JED) sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine dont le réseau électrique est relié à la centrale au diesel de Cap-aux-Meules sera présenté à la Régie, tel que demandé dans la décision D-2005-178.

7. **Références :** (i) Décision D-2005-178, page 32
(ii) ÉAPA 2006, page 37

Préambule :

Dans la décision D-2005-178, la Régie considère que « *Il est donc souhaitable que le Distributeur mette en service un premier système JED au Nunavik au plus tard en 2008.* » (nous soulignons)

Dans l'ÉAPA 2006, le Distributeur mentionne que « *Quant à de tels projets [JED] au Nunavik, les démarches se poursuivent.* » (nous soulignons)

Demandes :

- 7.1 Veuillez indiquer les démarches en cours en indiquant notamment les études effectuées, les mandats confiés et toutes autre information permettant à la Régie de juger de l'état d'avancement du dossier.
- 7.2 Veuillez indiquer si la mise en service d'un système JED est toujours prévue pour 2008. Si non, veuillez expliquer les délais et indiquer la nouvelle date prévue.

8. **Références :** (i) ÉAPA 2006, page 40, tableau B.2
(ii) ÉAPA 2006, page 38, tableau A.1
(iii) ÉAPA 2006, page 39, tableau B.1

Préambule :

Le Distributeur présente les scénarios faible, moyen et fort de la prévision des principales variables démographiques, économiques et énergétiques. Le tableau ci-dessous présente les trois scénarios de la prévision du prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta.

Prévision du prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta (\$CAN/mpc)											
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Scénario faible (référence i)	6,96	8,63	6,86	7,14	6,77	6,45	6,13	6,00	6,02	6,19	6,36
Scénario moyen (référence ii)	6,96	8,63	8,29	9,40	8,46	8,07	7,66	7,50	7,53	7,74	7,95
Scénario fort (référence iii)	6,96	8,63	8,08	10,71	10,15	9,68	9,20	9,00	9,04	9,29	9,54

Demande :

- 8.1 Veuillez expliquer la raison pour laquelle la prévision du prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta pour l'année 2006 est plus élevée selon le scénario moyen que selon le scénario fort.